

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du mardi 08 avril 2025

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 07
Votants : 09

Date de la convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
31 mars 2025

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Excusés avec pouvoir : Christelle JOIE pouvoir à Mireille CHARBY, Julien JOURDAINE pouvoir à Cathy BATISTE.

Excusés sans pouvoir : Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Cathy BATISTE

DELIBERATION N° 2025-19

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

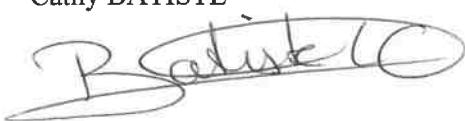
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition en 2025 et de les porter à :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 34.39 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 22.44 % |
| • Taxe d'habitation : | 13.88 % |
| • Cotisation foncière des entreprises : | 16.78 % |

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le :

Le Maire,
Marina DUPUY

